MODE D'EMPLOI
DU RÉCAPITULATIF DES VERSEMENTS

01 › Utilisez le bulletin récapitulatif des versements et, si des versements sont effectués sur un PEE et un PER, faites-en une photocopie car vous devez effectuer une synthèse par plan. Vous pouvez également télécharger ce bulletin sur **www.regardbtp.com**

02 › Vous pouvez regrouper sur un même récapitulatif les versements programmés et les versements libres.

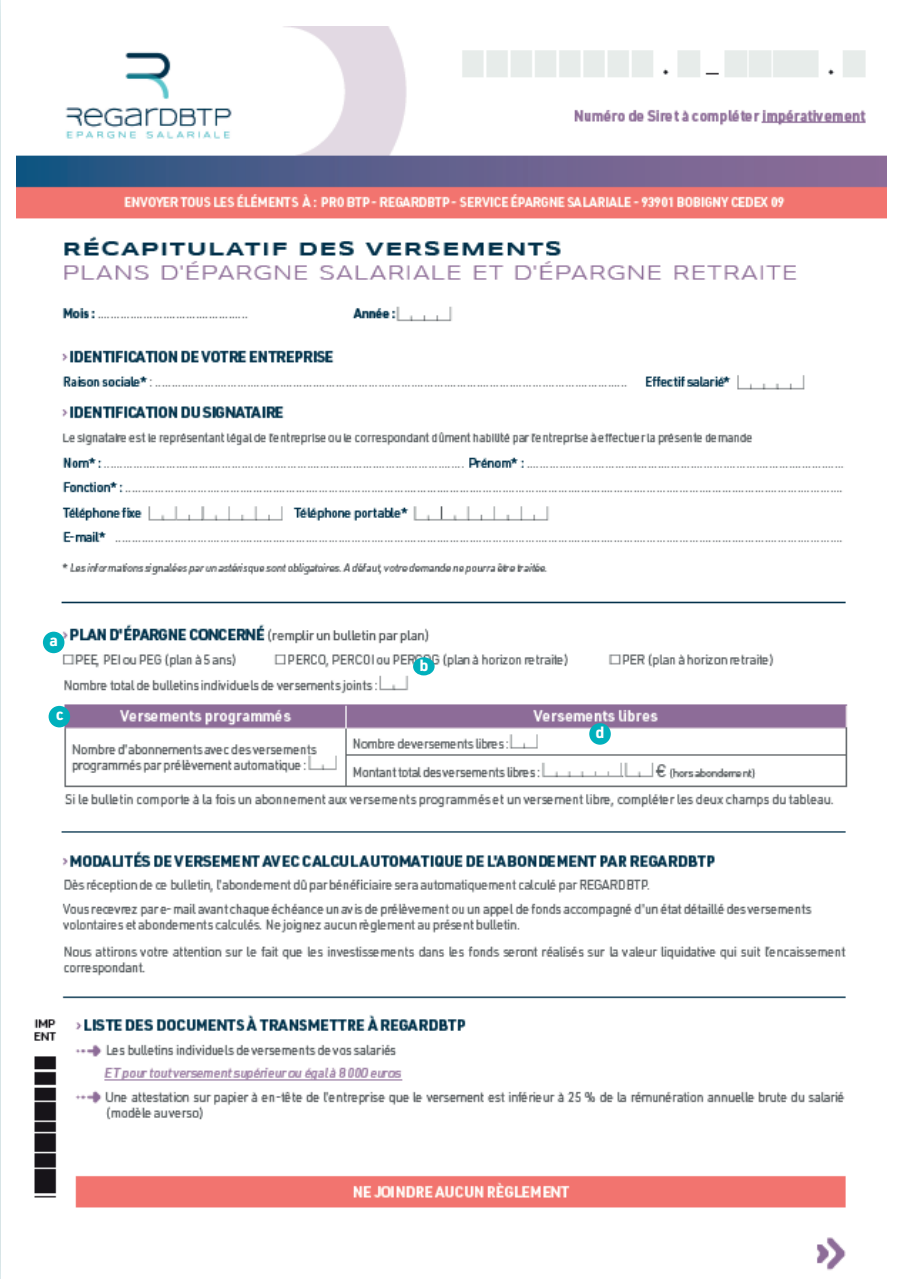

Numéro de Siret à compléter impérativement

ENVOYER TOUS LES ÉLÉMENTS À : PRO BTP - REGARDBTP - SERVICE ÉPARGNE SALARIALE - 93901 BOBIGNY CEDEX 09

RÉCAPITULATIF DES VERSEMENTS
PLANS D'ÉPARGNE SALARIALE ET D'ÉPARGNE RETRAITE

Mois : ..... Année : ____

› IDENTIFICATION DE VOTRE ENTREPRISE
Raison sociale* : ..... Effectif salarié* ____

› IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE
Le signataire est le représentant légal de l'entreprise ou le correspondant dûment habilité par l'entreprise à effectuer la présente demande
Nom* : ..... Prénom* : .....
Fonction* : .....
Téléphone fixe ____ Téléphone portable* ____
E-mail* .....
* Les informations signalées par un astérisque sont obligatoires. A défaut, votre demande ne pourra être traitée.

a › PLAN D'ÉPARGNE CONCERNÉ (remplir un bulletin par plan)
☐ PEE, PEI ou PEG (plan à 5 ans) ☐ PERCO, PERCOI ou PERCOG (plan à horizon retraite) ☐ PER (plan à horizon retraite)
Nombre total de bulletins individuels de versements joints : ____

c Versements programmés	Versements libres d
Nombre d'abonnements avec des versements programmés par prélèvement automatique : ____	Nombre de versements libres : ____
	Montant total des versements libres : ____ € (hors abondement)

Si le bulletin comporte à la fois un abonnement aux versements programmés et un versement libre, compléter les deux champs du tableau.

› MODALITÉS DE VERSEMENT AVEC CALCUL AUTOMATIQUE DE L'ABONDEMENT PAR REGARDBTP
Dès réception de ce bulletin, l'abondement dû par bénéficiaire sera automatiquement calculé par REGARDBTP.
Vous recevrez par e-mail avant chaque échéance un avis de prélèvement ou un appel de fonds accompagné d'un état détaillé des versements volontaires et abondements calculés. Ne joignez aucun règlement au présent bulletin.
Nous attirons votre attention sur le fait que les investissements dans les fonds seront réalisés sur la valeur liquidative qui suit l'encaissement correspondant.

IMPENT
› LISTE DES DOCUMENTS À TRANSMETTRE À REGARDBTP
→ Les bulletins individuels de versements de vos salariés
ET pour tout versement supérieur ou égal à 8 000 euros
→ Une attestation sur papier à en-tête de l'entreprise que le versement est inférieur à 25 % de la rémunération annuelle brute du salarié (modèle au verso)

NE JOINDRE AUCUN RÈGLEMENT

a Indication du plan
Si vous avez mis en place un PEE et un PER vous devez remplir deux récapitulatifs.

b Bulletins individuels
N'oubliez pas de joindre les bulletins complétés par vos salariés et notez ici leur nombre. Si votre souscription comprend des versements programmés et des versements libres, indiquez le nombre total de bulletins.

c Versements programmés
Indiquez le nombre de demandes de mise en place de versements programmés, dans le cadre du plan désigné au-dessus. Pensez à joindre à votre récapitulatif les bulletins individuels et les justificatifs bancaires (RIB au format IBAN/BIC) des salariés.

d Versements libres
Comptabilisez le nombre de versements libres effectués sur le plan indiqué au-dessus. Précisez le montant global de la souscription.
Les versements libres sont centralisés par l'Entreprise (chèque ou prélèvement sur salaire). La totalité des sommes (versements volontaires et abondement) sera prélevée sur le compte de l'Entreprise.

Février 2023 - RTPB 0108 V1